

FRANCE

Face aux juges, Nicolas Sarkozy se débat comme un beau diable

Condamné en appel pour corruption dans l'affaire des écoutes, l'ancien président français se pourvoit en Cassation. Pas question de lâcher une miette dans cette affaire, comme dans les autres.

PAULINE HOFMANN

Il l'avait promis, il l'a fait. Opiniâtre, l'ancien président français ira jusqu'au bout de son combat judiciaire. Condamné en appel dans l'affaire des écoutes à trois ans de prison, dont un ferme, Nicolas Sarkozy se pourvoit en Cassation. « Nicolas Sarkozy est innocent des faits qui lui sont reprochés », a réagi son avocat, parlant d'une décision « stupéfiante ». « Nous ne lâcherons pas ce combat-là qui est un combat juste face à une décision particulièrement inique et injuste. » En attendant, Nicolas Sarkozy reste donc présumé innocent, ce qu'il clame haut et fort. Pendant son procès, il « défendait son honneur bafoué » et jurait « n'avoir jamais corrompu qui que ce soit ».

La conviction de Nicolas Sarkozy n'a d'égal que la persistance de la justice dans cette affaire à tiroirs. L'affaire dite « Paul Bismuth » remonte à 2013. L'ancien président de la République est alors sur écoute dans l'affaire du financement libyen. La justice découvre qu'une autre ligne téléphonique (ouverte au nom de Paul Bismuth) est utilisée pour ses communications avec son avocat de l'époque Thierry Herzog, qui était prévenu à ses côtés. En écoutant cette ligne cachée (une procédure dénoncée comme illégale par les avocats de Nicolas Sarkozy), la justice développe de nouveaux soupçons : que Nicolas Sarkozy et son avocat aient tenté d'obtenir des informations sur la procédure des fonds libyens, en échange d'une intervention (supposée) pour un poste à Monaco en faveur d'un magistrat de la Cour de cassation.

Quitte à s'éloigner de la ligne de défense de ses avocats, Nicolas Sarkozy a cravaché lors de ce procès : « Vous excuserez ma véhémence, mais quand on est innocent, on est indigné », dénonçant « cinq ans d'enquête préliminaire, sept mois d'écoutes », parlant d'un « faisceau d'indices » plutôt que de vraies preuves à son encontre. La Cour en a visiblement décidé autrement.

De nombreux démêlés avec la justice

Pas plus qu'en première instance, il n'est question pour Nicolas Sarkozy d'accepter cette nouvelle condamnation pour corruption et trafic d'influence.

En 2020, il avait été condamné une première fois à une peine similaire, une condamnation déjà sans précédent dans la V^e République. Il avait prévenu : il irait jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme s'il le faut. A chaque fois que la justice française s'intéresse à lui, l'ancien avocat montre les dents.

Il aura besoin de sa légendaire hargne, car les ennuis judiciaires sont loin d'être finis. Il traîne comme des boulets autour de lui l'affaire Bygmalion mais aussi les fonds libyens

Et il aura besoin de sa légendaire hargne, car les ennuis judiciaires sont loin d'être finis. Il traîne comme des boulets autour de lui l'affaire Bygmalion (sur le financement de sa campagne de 2012), mais aussi les fonds libyens (sur sa campagne de 2007). D'ici l'automne, il repassera en appel devant les juges pour la première affaire, dans laquelle il avait été condamné à de la prison ferme en 2021. Et le parquet a requis, la semaine dernière, son renvoi en correctionnelle pour la seconde. On retrouvera donc bientôt l'ancien président à la barre. Par ailleurs, le Parquet national financier a ouvert une enquête préliminaire sur ses très rémunératrices activités de conseil en Russie. Un « trafic d'influence » est soupçonné. Et son nom est aussi cité dans une enquête sur l'attribution du Mondial de football au Qatar. Mais dans ces deux affaires, il n'est pas mis en examen.

Celui qui se veut « indispensable » se débat comme un beau diable face à ce qu'il juge un « acharnement » de juges qu'il avait dans le passé traités de « petits pois ». C'est que plus de dix ans après la fin de sa présidence, Nicolas Sarkozy reste une référence incontournable dans une droite française en lambeaux. Et sa condamnation de mercredi était assortie d'une peine de trois ans de privation de ses droits civiques. S'il est condamné définitivement, Nicolas Sarkozy émusserait ses chances de se représenter.

Nicolas Sarkozy avait prévenu : il irait jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme s'il le faut. © PHOTO NEWS.



niveau B1 requis à la fin des études secondaires. « Pour beaucoup d'élèves du secondaire, on en est loin », appuie la docteure en logopédie.

Quant aux contenus des cours de langue, ils visent trop souvent les acquis académiques, et non pas l'utilisation réelle de la langue. « Le programme et les socles de compétences sont davantage axés sur les compétences à acquérir, mais on dit peu de choses sur la manière d'acquérir ces compétences », estime Annick Comblain. « Notre enseignement est encore fortement basé sur des reliquats du grec et du latin ; on a tendance à traduire une langue étrangère à partir de sa langue maternelle. Il faudrait changer tous les supports, permettre aux enfants d'aller de manière démocratique à l'étranger et de pratiquer la langue dans le pays. Aujourd'hui, les enseignants n'ont pas les moyens d'atteindre leurs objectifs. »

Autre écueil : la place accordée à l'erreur. « Notre système scolaire sanctionne fortement l'erreur, il suffit de regarder le taux de redoublement. On vise la performance, on compare les élèves. Donc, quand vous êtes ado, que vous avez sans arrêt votre feuille maculée de rouge et qu'on souligne vos erreurs devant toute la classe, votre premier réflexe est de ne plus vous exprimer. Vous espérez une seule chose : que l'on ne vous interroge pas pour ne pas avoir à vous exprimer devant tous les autres. »

L'immersion comme solution

En Belgique francophone, l'enseignement en immersion apparaît, selon la professeure de l'ULiège, comme la meilleure solution pour apprendre efficacement une seconde langue et espérer ainsi valoriser ses acquis sur le marché professionnel. L'immersion présente plusieurs avantages : gratuité, absence de sélection à l'entrée (comme dans n'importe quel établissement), intensité de la pratique. « La langue est véhiculée pour apprendre d'autres matières, elle n'est pas qu'un objet d'étude. »

L'immersion serait d'autant plus efficace qu'elle commence dès l'enseignement fondamental. L'enfant est comme une éponge et apprend sans s'en rendre compte. « La seule contrainte », avance Annick Comblain, « est le nombre de classes qui peuvent être ouvertes et la possibilité d'encadrer autant de classes qu'il y a d'enfants. Le recrutement d'enseignants est de plus en plus difficile. »

Asymétrie entre la Wallonie et Bruxelles

Actuellement, il existe une asymétrie en matière d'enseignement des langues au sein même de la Communauté française. En Wallonie, l'apprentissage des langues (néerlandais, allemand ou anglais au choix) commence en 5^e primaire à raison de deux périodes hebdomadaires. A Bruxelles et dans les communes à facilités linguistiques, une loi fédérale impose l'enseignement du néerlandais à concurrence de trois périodes par semaine dès la 3^e primaire et de cinq périodes par semaine dès la 5^e primaire. Le Pacte pour un enseignement d'excellence entend modifier cet état de fait en imposant un éveil aux langues dès la maternelle (c'est le cas depuis la rentrée 2020), ainsi qu'un apprentissage des langues dès la 3^e primaire pour tous les francophones. C.HN

ment des langues en Communauté française. »

Dans son dernier essai, *Bilinguisme et apprentissage précoce des langues, entre idées reçues et fausses croyances* (Presses universitaires de Liège), Annick Comblain dresse un portrait plus que mitigé de l'apprentissage des langues en Belgique francophone. « Il y a d'abord un problème d'intensité. En primaire, les petits Wallons sont exposés à deux périodes de 50 minutes de langue étrangère. On grimpe à quatre périodes en secondaire. Au terme d'une scolarité, cela fait à peine 26 jours. Lorsqu'on considère qu'une classe compte 25 élèves en moyenne, il reste très peu de temps à chacun pour s'exprimer. » Insuffisant pour atteindre le

« n'existe pas »

taire, c'est évidemment l'enseignement en immersion.

Diriez-vous qu'il existe encore des réticences, qu'elles soient politiques ou sociétales, au multilinguisme, et pourquoi ?

Il y a encore des réticences, tout simplement parce qu'il y a encore des idées reçues sur le fait que le bilinguisme va encombrer la tête de l'enfant et qu'il faut d'abord qu'il maîtrise sa langue maternelle pour apprendre une langue seconde.

Certains multilinguismes sont davantage valorisés que d'autres. Personne ne va s'opposer à un multilinguisme français-néerlandais-anglais. En revanche, un multilinguisme français-arabe-serbo-croate va être moins bien accepté, parce que l'on met des jugements de valeur sur les langues. On considère qu'il y a des langues plus prestigieuses que d'autres, alors qu'il n'y a pas de langue plus noble qu'une autre. On ne demandera jamais à un enfant néerlandophone de ne plus parler néerlandais à la maison. Par contre, on recommande aux enfants issus de l'immigration de ne plus parler leur langue maternelle, ce qui n'a aucun sens scientifiquement.

Une éducation bilingue n'efface pas les difficultés, mais elle ne les augmente pas. Il n'y a donc pas de raison de déconseiller cet apprentissage

Annick Comblain
Docteure en logopédie

”